

France-Paris: Generating sets

OJ S 84/2014 30/04/2014

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: APHP – groupe hospitalier HUEP

Postal address: 184 rue du Faubourg Saint-Antoine

Town: Paris

Postal code: 75571

Country: France

Contact person: Saint-Antoine – Cellule des marchés du GH HUEP

For the attention of: Mme Bouyer Marion

E-mail: marion.bouyer@sat.aphp.fr

Telephone: +33 149282095

Fax: +33 149282915

Internet address(es):

Address of the buyer profile: <https://www.achats-hopitaux.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Saint-Antoine

Postal address: 184 rue du Faubourg Saint-Antoine

Town: Paris

Postal code: 75571

E-mail: marion.bouyer@sat.aphp.fr

Internet address: [https://www.achats-hopitaux.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?](https://www.achats-hopitaux.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2014_dVJfYxlu80)

[PCSLID=CSL_2014_dVJfYxlu80](https://www.achats-hopitaux.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2014_dVJfYxlu80)

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Other

I.3. Main activity

Health

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Maintenance des centrales groupes électrogènes des sites hospitaliers Trousseau, La Roche

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

NUTS code FR France

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché a pour objet d'assurer la maintenance d'exécution des travaux d'entretien des centrales groupes électrogènes de chaque centrale de secours électrique alimentant les bâtiments constituant les hôpitaux du groupe hospitalier GHUEP.

Le marché est composé en deux catégories de prestations:

- d'une partie à prix global forfaitaire correspondant aux prestations définies dans le cahier des clauses techniques particulières (article 1), chiffrées dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) de chaque site ainsi que dans l'acte d'engagement (article 2.2),
- d'une partie fractionnée à bons de commande passée en application de l'article 77 du code des marchés publics selon les prix indiqués dans les bordereaux des prix unitaires (BPU).

II.1.6. CPV code(s)

31121000 Generating sets

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2.

Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

L'exécution du marché sera financée par le budget des Hôpitaux universitaires de l'Est parisien. Le paiement s'effectue suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues à l'article 98 du code des marchés publics et selon les dispositions du décret 2013-269 du 29 mars 2013 publié au Journal officiel du 31.3.2013 et relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Le taux retenu pour le calcul des intérêts moratoires est le taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations de refinancement majoré de 8 points, soit pour 2014 : 0.25 % + 8 = 8.25 %.

Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à 40 euros sera versée en sus des intérêts moratoires.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Le groupement d'opérateurs économiques est autorisé.

Dans le cadre de groupement d'opérateurs économiques, il sera précisé, sur le formulaire DC1, si le groupement est solidaire ou conjoint. Le mandataire solidaire sera expressément désigné.

Chaque membre du groupement doit fournir les documents demandés au titre de la candidature.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Chaque candidat doit présenter à l'appui de sa candidature le dossier suivant:

1. Imprimé DC 1 ou équivalent, en cas de groupement, date et signature obligatoirement originales ou date et signature électroniques obligatoires.
2. Imprimé DC 2 ou équivalent, date et signature obligatoirement originales ou date et signature électroniques obligatoires. Les mentions du capital et du chiffre d'affaires doivent être suivies de l'unité monétaire correspondante.
3. Imprimé DC4 ou équivalent en cas de sous-traitance, date et signature obligatoirement originales ou date et signature électroniques obligatoires

Ces formulaires sont disponibles sur le site du Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi:

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Les entreprises nouvellement créées peuvent produire une copie certifiée du récépissé de dépôt des statuts transmis par le centre de formalités des entreprises bilan ou extrait de bilans, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi;

4. Les attestations d'assurance civile et décennale.
5. Les attestations de visite de chaque site.
6. Un RIB correspondant aux coordonnées bancaires renseignées dans l'acte d'engagement.
7. Un extrait Kbis du registre du commerce de moins de six (6) mois.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Imprimé DC2 ou équivalent.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

1. L'acte d'engagement à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s) (deux exemplaires)
2. La Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) de chaque site, une DPGF non-renseignée dans son intégralité entraînera la non-conformité de l'offre. A fournir en deux exemplaires à rendre obligatoirement sous forme papier et sous format EXCEL (joindre un CD avec le BPU complété - document Excel). En cas de discordance entre le document papier et le document numérique, c'est le document papier qui fera foi. Le bordereau papier constitue la seule pièce contractuelle, mais la fourniture du support informatique est obligatoire.
3. Les bordereaux des prix unitaires de chaque site ainsi que le BPU «commun» en 2 exemplaires à rendre obligatoirement sous forme papier et sous format EXCEL (joindre un CD avec le BPU complété - document Excel). En cas de discordance entre le document papier et le document numérique, c'est le document papier qui fera foi. Le bordereau papier constitue la seule pièce contractuelle, mais la fourniture du support informatique est obligatoire.
4. Le mémoire technique des dispositions que le soumissionnaire se propose d'adopter pour l'exécution de la prestation en 2 exemplaires.

Il devra être joint à ce mémoire:

- les méthodes et moyens utilisés,
- les qualifications des personnels chargés du contrôle,
- les moyens en personnel, structure de travail et matériels du bureau de contrôle,
- le calendrier des interventions,

le mémoire technique, les DPGF et les BPU doivent être datés et signés par un représentant qualifié de ou, des entreprise(s) dans le cas où l'offre serait faite par un groupement d'entrepreneurs.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Prix. Weighting 60
2. Valeur technique de l'offre. Weighting 40

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

HUEP-14-019-GH-MNT

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

10.6.2014 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Les documents sur format électronique pourront être gratuitement téléchargés sur le site <https://www.achats-hopitaux.com>

Les plis électroniques devront être déposés sur le site <https://www.achats-hopitaux.com> et être signés électroniquement, avec un certificat conforme, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012.

précisions sur les critères:

- le prix sur 60 points,
- la valeur technique de l'offre sur 40 points d'après le mémoire technique comprenant les moyens techniques et humains (nombre, qualification) que l'entreprise met à disposition pour l'exécution du contrat et de la note méthodologique.

La date limite des questions au dossier de consultation est fixée au 22.5.2014 – 14:00

Une visite de chaque sites est obligatoire et individuelle. Elle doit se faire sur rendez-vous au plus tard le 21.5.2014 auprès des personnels techniques de chaque site:

Jean-Claude Sintès, chargé d'exploitation électrique du site Saint-Antoine

Tél. +33 149282791 ou par mail: jean-claude.sintes@sat.aphp.fr

Bernard Paris, chargé d'exploitation électrique du site Tenon

Tél. +33 156017669 ou par mail: bernard.paris@tnn.aphp.fr

Philippe Rochefort, chargé d'exploitation électrique des sites Rothschild, Armand Trousseau et La Roche Guyon

Tél. +33 144739795 ou par mail: philippe.rochefort@trs.aphp.fr

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 25.4.2014.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Paris

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: Paris Cedex 04

Postal code: 75181

E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr

Telephone: +33 144594400

Fax: +33 144594646

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: Recours administratif: par l'intéressé auprès du pouvoir adjudicateur dans les 2 mois qui suivent la notification de la décision contestée.

Recours contentieux: par l'intéressé dans les 2 mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution du marché.

Recours pré-contractuel: par l'intéressé dans les 16 jours suivant la date de réception de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre et avant la signature du marché.

Le recours peut en outre être formulé depuis le début de la procédure.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

25.4.2014